

Formulaire de demande de Co-financement
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Bureau National du Programme WWF en RDC
Nom du contact	Bruno Perodeau
Adresse	14 Avenue Sergent Moke, Ngaliema. BP 2847 Kinshasa
Téléphone	(+243)81 710 0629
Fax :	(+243)81 261 6169
E-mail :	bperodeau@wwfcarpo.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Appui à la Société de Développement Forestier (SODEFOR) pour l'obtention d'un certificat de légalité OLB (Origine et Légalité du Bois) et appui au développement d'activités REDD+
--

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Association sans but lucratif (Asbl)/Organisation Non Gouvernementale

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
République Démocratique du Congo (RDC)	Bandundu	Contrats de concession forestière 035/11 et 039/11

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	Du 01/05/2014 au 31/12/2014
Durée		8 mois
Budget estimé		118.410 €
Financement demandé		118.410 €

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

La société SODEFOR, titulaire de 16 titres forestiers en RDC, a engagé, depuis 2005, un projet d'aménagement et de gestion durable de ses concessions forestières, avec l'appui du bureau d'études Forêt Ressources Management (FRM). Compte-tenu de l'avancement significatif de la réalisation des études préliminaires et des travaux d'élaboration des Plans d'Aménagement, la SODEFOR souhaite poursuivre cette dynamique en obtenant un **certificat de gestion durable**.

La réalisation de cet objectif passe par un appui technique soutenu. SODEFOR bénéficie pour cela de l'appui du WWF à travers le programme C4CF financé par la KfW. WWF et SODEFOR souhaitent bénéficier d'un appui complémentaire pour accompagner la préparation des audits de certification.

Avant de réaliser un audit pour une certification FSC, la SODEFOR souhaite réaliser une première étape consistant en l'obtention d'un label de légalité OLB sur ses concessions.

Pour financer ce besoin d'appui, SODEFOR et WWF sollicitent un financement auprès du programme PPECF financé par la KfW.

Les objectifs de l'entreprise en matière de certification sur ces différents sites sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres forestiers	Objectifs de certification		
	2013	2014	2015
Usine Nioki	FSC / CoC		
Usine Kinshasa	FSC / CoC		
CF 035/11-Madjoko	Certificat de légalité	FSC Controlled Wood	
CF 039/11-Bonkita/Nteno	Certificat de légalité	FSC Controlled Wood	Certificat de gestion forestière
CF 045/11-Isongo	Certificat de légalité	FSC Controlled Wood	
GA 019/03-Nioki/Kutu		Certificat de légalité	
GA 029/03-Bongimba		Certificat de légalité	
CF 034/11-Nongenturi		Certificat de légalité	
CF 038/11-Isoko		Certificat de légalité	

Par ailleurs, un programme d'appui à la définition d'un **projet REDD+**, le projet « carbon map and model » est actuellement mis en œuvre par GFA et WWF sur financement KfW. Il vise l'étude du développement d'activités REDD+ dans le District du Maï-Ndombé et en particulier la mise en conservation de forêts et l'exploitation forestière à impact réduit (Reduced Impact Logging, RIL). SODEFOR a été identifié comme partenaire de ce projet et l'étude de ces deux activités est prévue sur les concessions SODEFOR.

FRMi a réalisé l'étude d'un projet pilote REDD+ sur les concessions SODEFOR de la Lukénie dans le cadre du projet FORAFAMA financé par le Fond Français pour l'Environnement Mondial. GFA et WWF souhaitent bénéficier d'un appui de Forêt Ressources Management Ingénierie (FRMi), en particulier sur l'activité RIL. La mise en œuvre de ces activités REDD+ contribuerait à l'amélioration des pratiques de la SODEFOR et à l'obtention d'une certification FSC. Ainsi, les deux programmes de développement d'un projet REDD+ et de certification trouvent une forte synergie.

Cette assistance technique à SODEFOR sera alors fournie par FRMi qui travaillera en partenariat avec WWF et SODEFOR. Elle prendra la forme de la mise à disposition sur les 8 mois de l'intervention d'un ingénieur agronome et en gestion des ressources naturelles et de mission d'appui d'experts en aménagement et gestion forestière et en REDD+/Carbone.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Dans un souci de progression continue par étapes, la SODEFOR souhaite dans un premier temps obtenir le label OLB (Origine et Légalité du Bois) sur deux de ses concessions.

En décembre 2013, le Bureau Veritas a réalisé un audit à blanc sur les 2 concessions concernées par le présent appui. Ces audits ont identifié 36 points d'écart des pratiques de l'entreprise par rapport au référentiel OLB. Les auditeurs ont élaboré un premier plan d'actions détaillant pour chaque écart les actions à mettre en œuvre, les activités à réaliser pour les mettre en œuvre et un calendrier.

L'obtention d'un tel certificat nécessite un appui technique soutenu pour élaborer, mettre en œuvre et suivre un plan d'action qui permettra à la SODEFOR de s'assurer de la conformité de ses pratiques avec la réglementation en vigueur et les exigences du référentiel OLB.

L'assistance technique apportée par FRMi visera à aider SODEFOR à combler ces écarts d'ici la fin de l'année 2014.

Concernant le programme de développement d'activités REDD+, GFA et WWF souhaitent bénéficier de la connaissance acquise par FRMi des forêts concernées et également prolonger les travaux déjà conduits par FRMi dans le cadre du projet FORAFAMA.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

La société SODEFOR fait partie des entreprises les plus avancées dans le processus d'élaboration des Plans d'Aménagement en RDC. Elle souhaite donc poursuivre ses efforts par l'obtention d'une certification de légalité dans un premier temps, puis d'une certification FSC. L'entrée en vigueur en 2013 du Règlement Bois de l'Union Européenne, faisant peser un risque d'exclusion des bois de RDC du marché européen, crée un contexte favorable à l'obtention d'un certificat de légalité dans un premier temps.

Le District (et future Province) du Maï-Ndombé a été ciblé par le fond FCPF de la Banque Mondiale pour faire l'objet d'un Programme de Réduction d'Emission. 11 concessions SODEFOR se situent dans ce District, couvrant près de 2 millions d'hectares sur les 12,4 millions d'ha de superficie du District. L'importance de SODEFOR en tant qu'acteur potentiel de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le District justifie de l'impliquer dans la mise en œuvre du programme.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif général de cet accompagnement (ou assistance technique) est :

- la mise en conformité des pratiques de la SODEFOR sur les concessions forestières 035/11-Madjoko et 039/11-Nteno avec les exigences du référentiel OLB, afin d'encourager l'entreprise à poursuivre ces efforts en matière d'aménagement forestier et de gestion durable de ces concessions en RDC ;
- l'appui au projet « carbon map and model ».

Les référentiels OLB visés par SODEFOR et sur lesquels portera l'appui sont :

- RF03 OLB EF Version 3.3 10 décembre 2010 ;
- RF03 OLB CdC v3.5 vendredi 10 décembre 2010.

L'assistance technique portera sur les concessions 035/11-Madjoko et 039/11-Bonkita/Nteno, et visera à préparer les audits de certification OLB prévu en fin d'année 2014 et à respecter les échéances définies au titre 6 « résumé du projet ».

L'assistance technique apportée par FRMi visera à aider SODEFOR à combler les écarts identifiés lors de l'audit à blanc d'ici la fin de l'année 2014.

Plusieurs types d'actions seront conduits :

- L'élaboration et la mise à jour continue d'un calendrier de mise en œuvre et d'un tableau de suivi des actions engagées. Les auditeurs ont élaboré un premier plan d'actions détaillant pour chaque écart les actions à mettre en œuvre, les activités à réaliser pour les mettre en œuvre et un calendrier. Ce plan d'action sera repris par l'Assistance Technique FRMi. Au cours de la mission, il sera actualisé en fonction des avancées survenues depuis l'audit réalisé en décembre 2013 et il sera complété par l'identification de responsable de la mise en œuvre de chaque action. La mise en œuvre de ce plan d'actions sera suivi chaque mois et permettra de mesurer le niveau d'avancement vers la certification ;
- L'élaboration d'un dossier documentaire rassemblant toutes les pièces justifiant de la légalité de l'entreprise, de ses titres forestiers et de ses productions ;
- L'élaboration de procédures détaillées de travail et/ou d'outils efficaces de planification et de suivi relatifs aux différents aspects de la mise en conformité aux critères de légalité. Ces procédures de travail compléteront le manuel de procédures déjà établi par SODEFOR, chaque procédure sera discutée avec les responsables de leur mise en œuvre afin de garantir sa faisabilité, puis validée avec la Direction de SODEFOR ;
- La production de rapports thématiques spécifiques requis par le référentiel OLB : plan de masse du chantier de Nteno, rapport d'analyse des risques, plan de gestion environnemental et social, etc. ;
- L'accompagnement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions identifiées, intégrant à la fois des opérations de formation, de sensibilisation, de contrôle et d'appui à l'organisation.

Compte-tenu des pratiques actuelles de la SODEFOR et des résultats de l'audit à blanc de décembre 2013, les principales thématiques traitées au cours de cet appui seront :

- Les obligations administratives et financières (paiement des taxes, règlement intérieur, système de veille, de suivi et d'archivage documentaire, etc.) ;
- Le respect rigoureux du Code du Travail ;
- Les mesures liées à la santé, à l'hygiène, à la sécurité et au bien-être des travailleurs et de leurs ayants-droits (gestion de la base-vie, structures de santé, équipements de protection individuels, approvisionnement des économats, accès à l'eau potable, etc.) ;
- Les mesures liées à la cohabitation entre l'activité d'exploitation forestière et les populations locales (respect des engagements figurant dans les clauses sociales des cahiers des charges des contrats de concession forestière, gestion des conflits, etc.) ;
- L'application des règles d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) ;
- La gestion des déchets et produits chimiques, polluants et/ou dangereux pour la santé ou l'environnement ;

- La connaissance et la gestion des espèces protégées ;
- Le contrôle des activités illégales ;
- La chaîne de traçabilité des produits.

Concernant l'appui sur le projet « carbon map and model », une première mission sera réalisée en avril conjointement par FRMi et GFA et permettra de préciser le programme d'intervention. Les échanges entre GFA et FRMi ont d'ores et déjà permis d'identifier les appuis à apporter par FRMi.

FRMi apportera son expertise à GFA en gestion forestière et sur l'établissement des bilans carbone et facilitera les relations avec SODEFOR.

Plus spécifiquement, l'appui consistera en :

- des conseils en matière forestière, à distance et sur site ;
- des explications des méthodes de calcul utilisés dans le projet FORAFAMA, en vue de l'amélioration du projet et du développement de méthodologies (basées sur le VM0010, avec des éléments de VM0011 et une composante RIL basée sur l'étude FORAFAMA et le draft RIL VCS développé par TNC ;
- la mise à disposition de données collectées dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement (une convention de partage des données sera signée) ;
- des relectures des documents produits par GFA en vue de permettre à SODEFOR de produire des réductions d'émission (méthodologie, PDD) ;
- un appui à la réalisation de mesures de terrain (impact de l'exploitation, croissance après exploitation) en complément des études déjà faites dans le cadre de FORAFAMA ;
- un appui à la réalisation d'un test de mise en œuvre d'une exploitation selon la méthodologie de projet proposé pour l'activité RIL, dont les résultats seront comparés avec les mesures faites sur une exploitation faite selon le scénario de référence.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les différentes parties prenantes concernées par le projet correspondent à l'ensemble des acteurs concernés par la gestion durable des forêts, c'est-à-dire l'État de RDC, les populations riveraines des concessions forestières, les travailleurs de la SODEFOR, leurs ayants-droit et la société SODEFOR, la communauté internationale du fait de l'impact sur le climat. Le WWF et FRMi, en tant que partenaires techniques, seront également impliqués dans la mise en œuvre de l'intervention.

Les bénéficiaires touchés par les apports de cette intervention seront :

- l'État de RDC, à travers le développement du secteur économique forestier national et la perception des taxes associées, la garantie de durabilité de la ressource forestière et les bénéfices socio-environnementaux prodigués par les actions mises en œuvre ;
- les populations riveraines, à travers les réalisations prévues dans les clauses sociales des cahiers des charges des contrats de concession forestière, l'amélioration de la politique de gestion des conflits, la préservation de leur environnement et le développement économique local impulsé par les activités d'exploitation forestière ;
- les employés de la société SODEFOR et leurs ayants-droit, par l'amélioration de leurs conditions de travail, la régularité de leurs revenus et les avantages en termes de logement et d'accès aux soins que leur procure l'entreprise ;
- la société SODEFOR, à travers l'amélioration de ses performances, de son organisation et de ses capacités humaines, ainsi que l'obtention du label OLB qui assurera l'origine légale de ses produits et lui garantira le maintien de l'accès au marché international du bois ;
- la communauté internationale qui bénéficiera de la préservation des services écosystémiques et en particulier de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Par sa nature même, l'appui technique à la société SODEFOR à l'obtention d'un certificat OLB s'inclut totalement dans une démarche d'écocertification, d'abord par sa finalité propre, qui est l'obtention d'un certificat de légalité sur deux concessions forestières, mais d'autant plus en raison de l'objectif à moyen terme duquel il fait partie, qui est l'écocertification de la gestion forestière mise en œuvre par SODEFOR par le label FSC.

Le développement d'activités REDD+ peut contribuer au financement de la gestion durable des écosystèmes forestiers et est ainsi favorable à l'obtention et au maintien d'une certification de gestion durable, en particulier dans la période actuelle marquée par un ralentissement de la progression de l'écocertification en Afrique Centrale du fait des avantages compétitifs insuffisants qu'elle génère. Le REDD+ peut être complémentaire de la certification et offrir un « levier » permettant d'assurer la compétitivité des bois certifiés.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

L'intervention s'intègre totalement dans l'objectif global du PPECF, défini par son cadre logique, qui vise à promouvoir la gestion industrielle selon les principes de la certification FSC. En effet, l'appui à la société SODEFOR pour répondre aux critères du référentiel OLB doit être vu comme une étape vers l'obtention du label FSC.

En outre, l'intervention participe à atteindre le résultat 1 « Appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification » par la formation et la sensibilisation du personnel des entreprises sur la certification.

Enfin, elle contribue activement au résultat 2 « Appuyer des entreprises dans des activités directement liées à la certification », à la fois par les formations qu'elle comprend, par l'appui direct à la SODEFOR pour l'obtention d'une certification et par les actions des volets « biodiversité » et « social » dont elle appuiera la mise en œuvre.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Hypothèses :

- La société SODEFOR collabore activement lors des missions d'appui de l'agent FRMi, met en œuvre les recommandations formulées et consent aux investissements et aux coûts de fonctionnement additionnels identifiés ;
- Le contexte local et national reste compatible avec le commerce des bois tropicaux issus de RDC.

Risques :

- Manque d'implication des différentes parties prenantes vis-à-vis des enjeux de la certification.

Mesure d'atténuation : l'intervention sera accompagnée d'actions d'information et de sensibilisation.

- Echec de la politique REDD+

Mesure d'atténuation : au-delà de l'impact en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, le développement d'activités REDD+ sera envisagé comme une contribution au développement économique durable dans les forêts concernées et la gestion durable.

14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

Veillez fournir un budget détaillé du projet au format Microsoft Excel (**annexe III du modèle de Convention**) et le joindre à cette candidature. Lorsqu'une partie des fonds du projet sera issue d'une autre entité que PPECF, veuillez-vous assurer que ces contributions sont clairement identifiées et imputées. Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les catégories de budget. **Le budget doit impérativement être libellé en EURO**

La durée totale de l'intervention est de 8 mois et les charges sont détaillées ainsi qu'il suit :

- 8 mois pour l'intervention de Séraphin Yangba ;
- 3 missions de 10 jours sur site + 2 j d'appui /mois depuis Kinshasa x 8 mois pour Jean-Gaël, soit 46 jours ;
- 2 missions de 8 jours sur Kinshasa + 1 j d'appui / mois depuis le siège FRMi pour Flore Hirsch, soit 24 jours ;
- 16 jours de perdiem pour Flore Hirsch, nous avons revu le montant à la baisse, à 160 € par jour ;
- Remboursement sur justificatif des « Divers frais de déplacement en RDC » et des « Documentation, reprographie, divers ».

15. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Veillez démontrer à l'aide de **l'annexe VIII** que l'intervention s'inscrit bien dans le cadre logique du Programme tel que présenté à l'annexe IX.

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email ***ppecf.comifac@gmail.com***

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- Les trois annexes (I, III et VIII) sont rédigées en français.
- Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).
- Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.
- La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.